



# Alain

## ECOLE de CONDUITE

Agréments Préfectoraux : CHÂTEAUDUN E140280010 renouvelé le 09/01/19 par DDT CHARTRES  
& CLOYES LES 3 RIVIERES E150280090 délivré le 03/08/2015 par DDT CHARTRES  
Garantie financière APRIL Entreprise : Contrat CHÂTEAUDUN n° GFA0000413 – Montant garanti: 132 138 € - Échéance: 31/12/2019  
Contrat CLOYES n° GFA0000442 - Montant garanti : 23 862€ - Échéance : 31/12/2019  
Assurés au titre de l'article L.211-1 du code des assurances par MASTER Assurances - Police n°: 1013010911  
Établissements certifiés conformes par le Préfet d'Eure et Loir au référentiel « Qualité des formations » le 13/12/2018



### EN CHOISSANT LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE :



✓ **Vous diminuez les risques d'accident**

Les statistiques de sécurité routière montrent que les jeunes conducteurs ayant suivi la conduite accompagnée ont moins d'accident que les autres

✓ **Vous réduisez le coût de votre assurance**

Ce facteur sécurité joue également sur les primes d'assurance. La différence de prix entre un élève ayant obtenu son permis en conduite accompagnée et un élève ayant obtenu son permis de manière classique est importante

✓ **Vous augmentez vos chances de réussite à l'examen**

Grâce aux kilomètres parcourus durant votre conduite accompagnée, cela vous permet d'acquérir de l'expérience. Aussi, vos chances de réussite à l'examen du permis de conduire seront plus élevées

✓ **Vous réduisez la durée du permis probatoire**

Les pouvoirs publics récompensent notamment ces performances par un probatoire de 2 ans après l'obtention du permis, contre 3 ans pour les permis autres conducteurs. A savoir que le permis probatoire correspond à un crédit de 6 points, au lieu de 12 points pour le permis classique (non-probatoire)

*(si aucune infraction entraînant un retrait de points n'a été commise).*

